



**MAITRE DE L'OUVRAGE :**  
LYCÉE EMILIE DU CHATELET  
35, cours du Danube  
77700 SERRIS  
Tel : 01 64 63 06 36

**MARCHÉ DE TRAVAUX ET DE MAITRISE D'OEUVRE LOI M.O.P.**

**PROGRAMME**

**Numéro du marché : n° 1/2019**

**OBJET DU MARCHÉ :**

**« Mission Hors Loi MOP pour le Réaménagement des Zones EPS et administration »**

**LYCÉE EMILIE DU CHATELET**  
**35, Cours du Danube**  
**77700 SERRIS**

## **1 - Présentation et Dénomination de l'Opération**

Le lycée public Émilie du Châtelet est construit sur la commune de Serris.

Serris, située sur le secteur du Val d'Europe, est administrée par la communauté des communes « Val d'Europe Agglomération ».

C'est un lycée polyvalent comprenant un enseignement général, avec une section d'enseignement professionnel (hôtellerie-restauration). Il accueille près de 1100 élèves.

Le bâtiment principal, où se situe l'ancienne zone EPS, zone concernée par le présent projet, a été construit en 2010.

Une extension et un internat de 120 lits ont été construits et inaugurés en 2018.

Les classements et catégories des bâtiments sont les suivants :

- Bâtiment principal : R avec activité de type N et PS / 2e catégorie
- Internat : R avec activités de type X / 4e catégorie
- Extension : R avec activités de type X / 3e catégorie

Les travaux seront conformes aux dispositions applicables aux établissements recevant du public, et à la réglementation en vigueur pour l'accessibilité aux personnes handicapées physiques pour les bâtiments d'enseignement.

---

### **1.1 – Objet et descriptif des travaux :**

L'objectif de cette opération est de récupérer les locaux vacants de la zone EPS, tous les équipements de cette zone ayant l'objet d'un déménagement sur la partie extension de l'établissement réalisé en 2018 (nouvelle zone EPS).

De ce fait, la zone précitée pourra être récupérée et réaménagée comme suit :

- création de 3 bureaux communiquant : avec des accès entre chacun d'eux. Ceux-ci devront être soumis à un éclairage naturel. Avec une surface d'environ 15m<sup>2</sup>.

- création de 2 réserves d'archives de documents administratifs.  
Avec une surface d'environ 13m<sup>2</sup>.

- création d'une salle de réunion avec tisanerie.  
Avec une surface d'environ 25m<sup>2</sup>

- Réaménagement des bureaux côté administration actuels à envisager, dans lequel il faudra envisager la création de deux bureaux d'environ 15m<sup>2</sup>.

L'objectif ultime restera d'optimiser les espaces en fonction des besoins.

Les travaux devront respecter les normes PMR et incendie en vigueur.

## **1.2 - Coordonnées de l'opération et des intervenants**

### **Coordonnées et localisation de l'opération :**

L'opération à réaliser se situe à l'adresse du lycée Emilie du Chatelet, dans le bâtiment principal, aile Washington et zone EPS, en RDC.

### **Maître d'ouvrage et conducteur d'opération**

Lycée Emilie Du Châtelet  
35, Cours du Danube  
77700 Serris

Les interlocuteurs privilégiés pour l'établissement (Tel : 01.64.63.06.36) :

- Mme Castard Denise : gestionnaire-adjointe

## **2 – Objet de la prestation :**

### **2.1 - Missions :**

Cette opération s'entend de la phase d'étude jusqu'à la réception définitive des travaux.

Les missions principales de maîtrise d'œuvre loi M.O.P. à réaliser sont :

- études d'avant projet sommaire (APS)
- études d'avant projet définitif (APD)
- études de projet (PRO)
- assistance pour la passation de contrats des travaux (ACT)
- validation des documents technique (VISA)
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
- assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réceptions (AOR)
- Mission complémentaire : les missions d'ordonnancement, de coordination et de pilotage de chantier (OPC)
- Mission complémentaire : CDPGF

Seront à prévoir également :

- la rédaction de cahiers des charges et de tout document nécessaire à la passation de marchés.
- la réalisation des études d'exécution
- les missions d'ordonnancement, de coordination et de pilotage de chantier (OPC)
- un état projeté comprenant :
  - > plan de masse et de situation, vues en plan et coupes concernées par le projet, plans techniques et détails.
  - > Les pièces nécessaires au dépôt de permis de construire conformément aux textes en vigueur, et toutes les démarches administratives nécessaires.

Sont donc compris toutes les études et vérifications relatives à la conformité des équipements et des locaux à traiter et à créer à jour des réglementations en vigueur, notamment à la réglementation sur la sécurité incendie, l'hygiène et les personnes porteuses de handicap. Le maître d'œuvre devra prêter une attention particulière aux éléments suivants :

- les phases de travaux et le maintien en activité sans l'usage de bâtiments provisoires
- L'exhaustivité des préconisations techniques dans les documents de marché.

**Objectifs et exigences du maitre d'ouvrage :**

Le choix des matériaux et des équipements techniques qui doivent avoir comme qualité la robustesse, la facilité d'entretien et de maintenance, et de manière générale par une conception qui prendra impérativement en compte le coût de fonctionnement du lycée.

Assurer la sécurité et le confort des usagers au quotidien.

Une attention particulière sera portée par les concepteurs sur la sécurité des usagers, sur la qualité des ambiances visuelles, acoustiques, et sonores.

**2.2 - Montant estimé des travaux :**

Les travaux ont été estimés par la Région à 100 000 euros TTC

Cette estimation devra être vérifiée par le maitre d'œuvre au niveau de la phase AVP

Un cadre de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF) de l'estimation des travaux devra être établi par le titulaire du marché.

**2.3 - Caractéristiques de l'opération :**

Une partie des études, des travaux, et des contrôles seront réalisés en site occupé, dans un établissement en service normal. Dans ce cas une partie du site des travaux sera neutralisé avec l'accord du lycée, et la mise en place de dispositions et protections seront mises en place.

Il est toutefois envisageable de mobiliser des périodes de vacances scolaires pour obtenir de meilleures conditions de réalisation.

**5 - Planning prévisionnel :**

Début des travaux : au plus tard en janvier 2020

Le nouvel espace bureaux administratifs devra être livré au plus tard en juillet 2020.

Ce délai est donné à titre indicatif.

La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Il devra donc établir un planning détaillé par ouvrage et corps de réalisation des travaux.

**6 - Précisions sur la direction et le suivi du chantier :**

A prévoir :

- au moins deux réunions préparatoires, environ 1 mois avant le démarrage du chantier avec remise du planning définitif des travaux
- une réunion par semaine durant la phase d'exécution des travaux.
- une réunion de réception
- Autant qu'il sera nécessaire de réunions de levées de réserves jusqu'à levée complète de toutes les observations émises par le maitre d'ouvrage, le maitre d'œuvre, ou le bureau de contrôle.

**IMPORTANT :**

Un compte rendu de réunion, précis, concis, et dactylographié devra être établi après chaque réunion de chantier par le maitre d'œuvre, et sera transmis par mail sous 48h aux entreprises, et au représentant du maitre d'ouvrage.

Les dates de réunions seront prises ultérieurement d'un commun accord avec la maîtrise d'ouvrage.

**6- Bon de passage à joindre avec l'offre :**

<b>BON DE PASSAGE</b>	
<b>Désignation du bâtiment :</b>	
<b>Nom du Gestionnaire :</b>	
<b>Signature du Gestionnaire:</b>	
<b>Cachet et signature de l'entreprise :</b>	
<b>Date de passage :</b>	

